

On placera à votre tête des chefs chez lesquels vous apprécierez certaines choses et en réprouverez d'autres. Celui qui détestera leurs agissements sera innocent, celui qui les condamnera sera sauvé, mais celui qui approuvera et suivra, sera coupable. - Ô, Messager d'Allah! dirent-les Compagnons, ne devrons-nous pas les combattre? - Non, dit le Prophète, pas tant qu'ils accomplissent la prière avec vous. »

Umm Salamah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « On placera à votre tête des chefs chez lesquels vous apprécierez certaines choses et en réprouverez d'autres. Celui qui détestera leurs agissements sera innocent, celui qui les condamnera sera sauvé, mais celui qui approuvera et suivra, sera coupable. – Ô, Messager d'Allah! dirent-les Compagnons, ne devrons-nous pas les combattre? – Non, dit le Prophète, pas tant qu'ils accomplissent la prière avec vous. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a informé du fait que les gouverneurs nommeront à notre tête des émirs dont nous approuverons certains agissements, pour leur conformité à la religion, et dont nous en réprouverons d'autres, pour leur non-conformité. Ceux donc, qui détesteront le mal par leurs cœurs, mais ne pourront pas le condamner par crainte de la force de ces émirs, seront dégagés de tout péché. Ceux qui pourront le condamner physiquement ou oralement seront sauvés. Par contre, ceux qui approuveront leurs agissements par leurs cœurs et les suivront par les actes périront comme ils périront. Ensuite, les Compagnons demandèrent au Prophète (sur lui la paix et le salut) : « Ne devrons-nous pas les combattre ? - Il dit : Non, tant qu'ils accomplissent la prière avec vous.



